

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

## Séance du mardi 5 novembre 2024

Délibération	
N° 24.183.2	
En exercice	<b>37</b>
Présents	27
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

## PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE VIA EUROPA À VENDRES - RUE DE VARSOVIE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre **Et le 5 novembre à 18h30** 

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle «Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de monsieur Alain CARALP, Président.

- 27 Conseillers communautaires présents: monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.
- **4 Conseillers communautaires absents représentés:** madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).
- **6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

\*\*\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.



# Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

### Séance du mardi 5 novembre 2024

Convention de servitude avec ENEDIS - Parc d'activité économique Via Europa à Vendres - Rue de Varsovie - Approbation et autorisation de signature

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'énergie, notamment les articles L323-1 et L323-2 relatifs aux procédures d'institution des servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité;

**Vu** le code civil, notamment les articles 639, 649 et 650 relatifs aux servitudes dites d'utilités publiques ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne, notamment ceux en terme d'aménagement de l'espace et de développement économique ;

**Vu** le projet de Convention de servitude transmis par ENEDIS ayant pour but de raccorder un nouveau poste électrique pour la parcelle section AE numéro 191, annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que les parcelles du parc d'activité économique Via Europa sont desservies en électricité par un réseau enterré ;

**Considérant** qu'Enedis demande à créer le raccordement depuis le réseau haute tension existant à proximité desservant le parc d'activité économique Via Europa;

**Considérant** que la Communauté de communes est propriétaire de l'emprise concernée par le passage de câblages, sur les parcelles section AE numéros 135, 130 et 120 ;

**Considérant** que le projet de convention de servitude autorise la pose deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 57 m et ses accessoires en limite, ayant pour but de raccorder au réseau d'électricité les installations demandées pour renforcer la desserte de la parcelle section AH numéro 191 ;

**Considérant** qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice de la présente servitude, une indemnité forfaitaire de 50 € est versée par Enedis ;

**Considérant** qu'Enedis supportera entièrement les frais, droits et émoluments de la présente convention, notamment ceux induits par l'acte authentique;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**, Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

- I. APPROUVE le projet de convention de servitude ci-annexé à conclure avec Enedis.
- II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.
- **IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

18 NOV. 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

1 8 NOV. 2024

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

